



# IFAW

Fonds international pour la protection des animaux

## PERROQUET GRIS DU GABON (*Psittacus erithacus*)



**PROPOSITION :** CoP17 Prop. 19 Gabon et al. Transfert de l'Annexe II à l'Annexe I de *Psittacus erithacus* conformément à l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16).

### RECOMMANDATION D'IFAW : SOUTENIR

#### Biologie et distribution

.....

Autrefois, les perroquets gris du Gabon (*Psittacus erithacus*) étaient massivement présents dans les forêts humides de basse altitude d'Afrique occidentale et centrale. Désormais, leur population a considérablement diminué en raison de leur capture pour le commerce d'oiseaux de compagnie, ainsi que de la destruction et la fragmentation de leur habitat. On estime que leur population a baissé de 50 à 90 % dans certains États de l'aire de répartition, et qu'elle s'éteint localement dans d'autres.

Les gris du Gabon sont des oiseaux extrêmement intelligents et sociaux de la famille des Psittacidae. Ils sont connus pour se percher et se rassembler en grands nombres à la recherche de fruits, de noix et de graines. Les gris du Gabon peuvent vivre jusqu'à 15 ans 1/2, toutefois leur taux de reproduction est faible. Les femelles pondent en général 3 à 5 œufs par an dans les cavités de grands arbres, mais le succès de leur reproduction annuelle n'est que de 1 à 2 oisillons. De plus, ces comportements sociaux et reproducteurs font des poussins une cible facile à extraire de leur nid et à vendre pour les commerçants d'oiseaux de compagnie.

Les gris du Gabon sont des oiseaux de compagnie très prisés pour leur extraordinaire capacité à apprendre et retenir les sons. Il s'agit d'une espèce de perroquet très bavard dont la capacité d'apprentissage et d'imitation du langage humain en fait la cible des commerçants.

#### Statut de protection

.....

En 1981, les Parties à la CITES ont inscrit le perroquet gris du Gabon à l'Annexe II en raison des effets qu'aurait pu avoir le commerce à cette époque sur sa population. Cette espèce a fait l'objet de plusieurs études du commerce important, la dernière remontant à 2014. En 2006, une Étude du commerce important de perroquets gris du Gabon a souligné que le commerce de cet oiseau provenant de trois des huit plus grands exportateurs d'oiseaux de la CITES vers Singapour - à savoir, la Guinée, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine - constituait un problème éventuel ou urgent en raison des exportations non durables. L'étude du Commerce important indiquait que les exportations effectuées entre 1994 et 2003 représentaient une exploitation annuelle pouvant atteindre jusqu'à 21% de la population sauvage.



© Dana Allen

## Conséquences du commerce

.....

Considérée comme la troisième espèce d'oiseaux sauvages la plus commercialisée au monde, la population de perroquet gris du Gabon est en déclin dans au moins 14 des 18 pays de l'aire de répartition. Les déclins liés au commerce sont imputables à une surexploitation découlant du recours à des quotas mal fondés, d'une mauvaise gestion et d'une réglementation insuffisante du commerce, notamment un dépassement de quotas, l'utilisation frauduleuse de permis, la fausse déclaration du code source C, le vol, la reproduction ou la réutilisation de permis du fait d'une capacité et de ressources limitées des autorités, d'une mortalité élevée avant exportation causée par un mauvais traitement et d'un important commerce illégal causé par une application laxiste de la législation.

La réglementation limitée voire l'absence de réglementation du commerce du perroquet gris d'Afrique a fait brutalement chuter la population. De plus, les principaux pays et régions importateurs tels que les États-Unis, l'UE et le Moyen-Orient, ont fait grimper la demande de perroquets gris du Gabon comme animaux domestiques. D'après les données

relatives au commerce légal, plus de 1,3 million de gris d'Afrique auraient été exportés par des États de l'aire de répartition entre 1975 et 2013. Toutefois, en raison de conditions de transport déplorables, le taux de mortalité des perroquets se situe entre 40 et 60 % en moyenne, l'estimation réelle étant alors de l'ordre de 2,1 à 3,2 millions de gris d'Afrique capturés au cours de cette période.

IFAW soutient que des restrictions inappropriées du commerce au cours des 40 dernières années ont exposé les populations de perroquet gris du Gabon à une surexploitation. Associées à la perte d'habitat, cette espèce est en train de perdre du terrain sur toute son aire de répartition et ce phénomène se poursuivra tant que leur commerce international existera.

## Recommandations d'IFAW

.....

IFAW prie les Parties d'appuyer toutes protections supplémentaires des perroquets gris du Gabon et ainsi de:

SOUTENIR la proposition du Gabon et al de transférer les perroquets gris du Gabon de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES